



PB/EM – N° 2023/027

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 4 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 28

Présidente : Madame Michelle RANCHIN

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE – BAILLY RANCHIN – SALAZAR - MARCHETTI - ALLARD-BRETON - SANLAVILLE OUANICH - JACQUET - DIGIER - VERILHAC -

Membres absents excusés : Mme SABRAN-LACROIX : pouvoir remis à Mme CITTADINO – Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY – M. GAREL : pouvoir remis à M. VERD – M. MOCHET : pouvoir remis à M. BOSGIRAUD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme EMERY –

Objet : Approbation du Compte Administratif du budget annexe Centre Culturel Champvillard (CCC) - Exercice 2022

En parallèle des comptes de gestion, l'ordonnateur établi après la clôture de l'exercice, le Compte Administratif pour chaque budget. Ces documents retracent l'exécution budgétaire avec toutes les opérations budgétaires intervenues en dépenses et en recettes au cours de l'exercice écoulé. Il doit être conforme au compte de gestion présenté par le comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après que Madame le Maire se soit retirée de la salle du Conseil Municipal et après avoir procédé à l'élection d'un nouveau Président de séance.

Après avoir examiné le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2022, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution du Budget.

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE, ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 22 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

ADOpte le Compte Administratif du budget annexe Centre Culturel Champvillard de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE CCC	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Résultat de clôture au 31.12.2021	71 099,97 €	155 050,38 €	226 150,35 €
Affectation des résultats exercice 2021 : (RI : 001 et RF : 002)	71 099,97 €	62 370,00 €	133 469,97 €
Affectation des résultats exercice 2021 : (RI : 1068)	92 680,38 €		92 680,38 €
Recettes de l'exercice 2022	111 682,43 €	669 154,97 €	780 837,40 €
Dépenses de l'exercice 2022	5 415,30 €	700 231,14 €	705 646,44 €
Résultat de l'exercice 2022	106 267,13 €	- 31 076,17 €	75 190,96 €
Résultat de clôture au 31.12.2022	177 367,10 €	31 293,83 €	208 660,93 €